



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 41874

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que le Centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse (CAEPR) a été créé à Metz par une lettre ministérielle du 12 août 1970. Il a pour but de donner une formation théologique en corollaire avec le régime spécifique applicable en Alsace-Lorraine. Dès le départ, il était prévu que le CAEPR serait provisoirement rattaché à la faculté de lettres, mais qu'il évoluerait pour devenir une UER de théologie indépendante (actuellement UFR), à l'instar de la faculté de théologie de Strasbourg. Or, l'obstruction systématique de certains membres de l'université de Metz empêche toute évolution du CAEPR. Actuellement, il est envisagé une partition de la faculté de lettres et sciences humaines de Metz en plusieurs UFR et l'idée de la création d'une UFR de théologie est donc plus que jamais d'actualité. Cela permettrait de créer un troisième cycle de théologie et de compléter le deuxième cycle par une section Sciences religieuses. Compte tenu de l'originalité et de la spécificité du CAEPR, elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne lui serait pas possible de passer outre aux obstructions à caractère idéologique qui bloquent actuellement la création d'une faculté de théologie à Metz.

Texte de la réponse

Le centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse (CAEPR) de l'université de Metz est devenu un département de l'unité de formation et de recherche « Sciences humaines et arts » à la suite de la scission par arrêté du 9 mai 1999 de l'unité de formation et de recherche « Lettres et sciences humaines » en deux unités de formation et de recherche. L'évolution du statut de ce centre relève de négociations internes à l'université de Metz conformément au principe d'autonomie qui régit le fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. A ce jour le président de l'université de Metz n'a pas fait part de son souhait de voir transformer le centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse en unité de formation et de recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41874

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1089

Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2331